

DOSSIER DE PRESSE

Les Français attendent plus de protection contre la fumée de tabac

Résultats du Sondage DNF X Opinion Way

Un an après le décret, une nouvelle étape se dessine

Le 1er juillet 2025, l'extension des espaces sans tabac a marqué une évolution importante de la politique française de protection contre le tabagisme passif. En élargissant l'interdiction de fumer aux plages, aux parcs, aux jardins publics, aux abords des établissements accueillant des mineurs, aux équipements sportifs et aux abribus, le décret a répondu à une attente ancienne des Français : pouvoir profiter davantage des espaces publics sans être exposés à la fumée du tabac.

Un an plus tard, le baromètre OpinionWay réalisé pour DNF montre que cette évolution est largement intégrée par la population. Loin de remettre en cause les mesures adoptées, les Français expriment désormais de nouvelles attentes. Les espaces de convivialité, de circulation ou encore d'habitat collectif s'imposent progressivement comme les prochains sujets du débat public.

Les résultats de cette étude illustrent également une évolution des comportements. Les terrasses des cafés et des restaurants, souvent présentées comme un sujet sensible, apparaissent aujourd'hui comme l'un des principaux lieux où les Français souhaitent être mieux protégés. Plus largement, le baromètre met en évidence une attente croissante d'environnements où chacun puisse partager les espaces du quotidien sans subir la fumée des autres.

Cette publication s'inscrit dans la continuité des travaux menés par DNF depuis plus de vingt ans pour documenter les attentes de la population, accompagner les décideurs publics et contribuer au débat sur la protection contre le tabagisme passif. Elle vise avant tout à apporter des éléments objectifs à partir d'une série d'indicateurs suivis depuis 2019.

Au fil des pages, ce dossier propose une lecture approfondie des principaux enseignements du baromètre 2026 complétée par des analyses, des comparaisons européennes et des exemples d'initiatives déjà mises en œuvre dans plusieurs territoires.

Gérard Audureau

Président de DNF – Demain sera Non-Fumeur

L'édition 2026 signe une nette augmentation des attentes de protection des Français, à son plus haut niveau depuis 11 ans.

Un an après l'entrée en vigueur du décret élargissant les espaces sans tabac, les résultats du baromètre OpinionWay pour DNF montrent une évolution des attentes des Français. Si les lieux déjà réglementés bénéficient toujours d'un fort soutien, de nouveaux espaces émergent comme prioritaires, en particulier les terrasses de cafés et de restaurants, les files d'attente ou encore les situations d'exposition à la fumée dans l'habitat collectif.

Un an après l'extension des espaces sans tabac, les attentes des Français continuent d'évoluer. Le baromètre 2026 met en évidence plusieurs tendances de fond qui dépassent largement le seul sujet des terrasses.

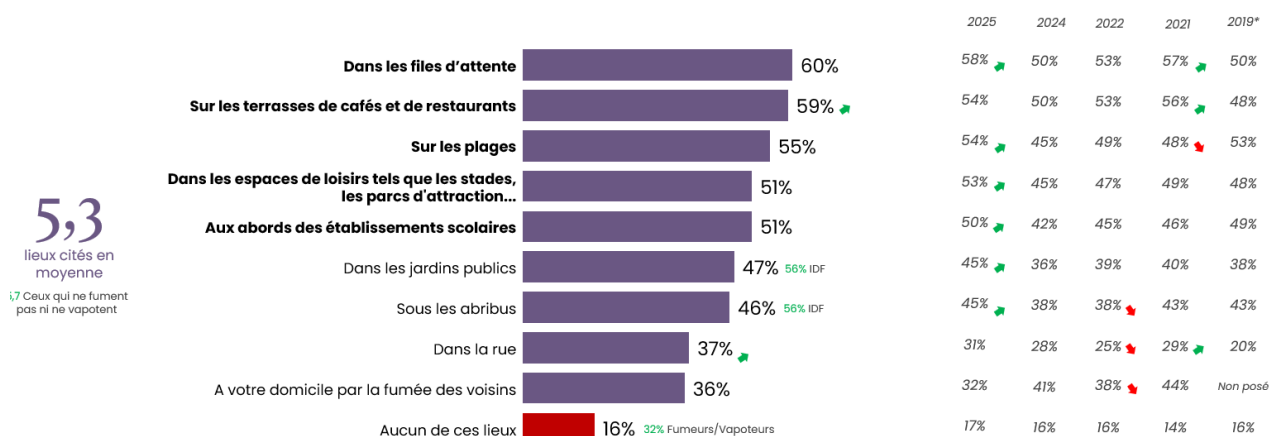


Les files d'attente, les terrasses de cafés et restaurants, les plages, les espaces de loisirs ainsi que les abords des établissements scolaires représentent les lieux les plus évoqués. Notons que les terrasses de cafés et restaurants ainsi que la rue sont des lieux plus cités lors de cette vague.

Q1. Dans quel(s) lieu(x) souhaiteriez-vous, et votre famille, ne plus être exposés au tabac ?

Base Ensemble : 1012 / Plusieurs réponses possibles, résultats supérieurs à 100%

Rappel des résultats



1. Les Français souhaitent aller plus loin

Le décret du 1er juillet 2025 a marqué une nouvelle étape dans la protection contre le tabagisme passif. Un an plus tard, le soutien de la population demeure très largement majoritaire.

84 % des Français souhaitent être protégés de la fumée du tabac dans au moins un lieu de leur vie quotidienne. Ce niveau, stable depuis plusieurs années, confirme que la protection contre le tabagisme passif est désormais largement intégrée dans les attentes de la population.



2. Les priorités évoluent

Si les plages, les jardins publics ou les abords des établissements scolaires restent des lieux fortement cités, le baromètre montre une évolution des attentes vers les espaces du quotidien.

Pour la première fois, les files d'attente deviennent le premier lieu où les Français souhaitent ne plus être exposés à la fumée du tabac (60 %), devant les terrasses de cafés et de restaurants (59 %). Cette hiérarchie traduit une attention croissante portée aux situations d'exposition subie dans les lieux de passage et de proximité.

3. Une nouvelle génération porte ces attentes

Les jeunes adultes apparaissent comme les plus favorables au développement des espaces sans tabac.

90 % des 18-24 ans souhaitent être protégés de la fumée du tabac dans au moins un lieu, contre 82 % des personnes âgées de 65 ans et plus. Les générations les plus jeunes, qui ont grandi avec les premières politiques de protection contre le tabagisme passif, expriment des attentes plus élevées sur la plupart des lieux étudiés.

4. Les territoires urbains expriment des attentes plus fortes

Si les résultats sont globalement homogènes sur l'ensemble du territoire, certaines attentes sont particulièrement marquées dans les espaces les plus densément peuplés.

Ainsi, 52 % des habitants des villes de plus de 100 000 habitants souhaitent une interdiction de fumer sous les abribus, une proportion qui atteint 56 % dans l'agglomération parisienne. De manière générale, les habitants des grandes villes se montrent plus favorables au développement des espaces sans tabac dans les lieux de forte promiscuité. À l'inverse, le Sud-Est enregistre les niveaux d'adhésion les plus faibles sur plusieurs indicateurs du baromètre, tout en restant majoritairement favorable aux principales mesures.

5. Le débat dépasse désormais la vision fumeur/non fumeur

Le baromètre montre que les attentes ne concernent pas uniquement les personnes qui ne fument pas.

68 % des fumeurs souhaitent eux aussi une interdiction de fumer dans au moins un lieu de la vie quotidienne. Par ailleurs, 37 % d'entre eux déclarent souhaiter ne plus être exposés à la fumée dans les files d'attente. Ces résultats illustrent une évolution des représentations : la demande de protection porte de plus en plus sur certaines situations d'exposition, indépendamment du statut tabagique des répondants.

Les chiffres clés du baromètre

84 % souhaitent être protégés dans au moins un lieu

60 % citent les files d'attente comme priorité

59 % souhaitent des terrasses sans tabac

55 % souhaitent des plages sans tabac

37 % souhaitent ne plus être exposés à la fumée dans la rue

42% souhaitent être protégés de la fumée des voisins de domicile.

Terrasses sans tabac : le prochain défi des espaces sans tabac ?

Exclues du décret de 2025, les terrasses restent aujourd'hui l'un des principaux angles morts de la réglementation française. Pourtant, les attentes de la population continuent de progresser et les institutions européennes encouragent désormais les États membres à s'engager sur ce sujet.

Le 27 juin 2025, le Gouvernement a étendu l'interdiction de fumer à plusieurs espaces extérieurs : plages, parcs et jardins publics, abords des établissements scolaires, équipements sportifs ou encore abribus. Les terrasses des cafés, bars et restaurants n'ont toutefois pas été intégrées à cette évolution réglementaire, notamment en raison des interrogations exprimées par le secteur de l'hôtellerie-restauration sur les conséquences économiques qu'une telle mesure pourrait entraîner.

Pourtant, le baromètre OpinionWay réalisé pour DNF montre que les attentes des Français continuent de progresser.

En 2019, 48 % des Français souhaitaient l'interdiction de fumer sur les terrasses. Ils sont désormais 59 %, soit une progression de 11 points (23%) en sept ans. Jamais ce niveau n'avait été atteint depuis la création du baromètre. Cette évolution traduit une attente de plus en plus forte de pouvoir profiter des terrasses sans être exposé à la fumée du tabac.

Cette attente dépasse largement les seuls non-fumeurs. **69 % des personnes qui ne fument pas ou ne vapotent pas souhaitent aujourd'hui des terrasses sans tabac. Plus largement, le baromètre montre que 68 % des fumeurs souhaitent eux-mêmes une interdiction de fumer dans au moins un lieu de la vie quotidienne, illustrant une évolution des représentations autour des espaces partagés.**

Du débat d'opinion aux données de terrain

Si les attentes de la population apparaissent de plus en plus clairement, une interrogation demeure : quels seraient les effets réels d'une terrasse sans tabac sur l'activité des établissements ?

À ce jour, aucune étude française n'a permis de mesurer objectivement les conséquences économiques d'un tel dispositif dans des conditions réelles d'exploitation.

C'est pour répondre à cette question que DNF a lancé le programme « Ma Terrasse Sans Tabac », avec le soutien du Fonds de lutte contre les addictions. Déployé entre 2025 et 2027, ce programme associe trois études complémentaires — sociale, environnementale et économique — afin de documenter les effets réels d'une terrasse sans tabac.

Son volet économique repose sur un panel d'établissements volontaires, suivis avant puis après la mise en place d'une terrasse sans tabac. L'analyse portera notamment sur l'évolution du chiffre d'affaires, du nombre d'encaissements et de la fréquentation. L'objectif est d'apporter aux professionnels, aux décideurs publics et aux collectivités des données objectives pour éclairer un débat qui repose encore largement sur des perceptions.

Une orientation désormais portée au niveau européen

Cette évolution de l'opinion publique française s'inscrit dans un mouvement plus large.

Le 3 décembre 2024, le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation invitant les États membres à renforcer la protection contre le tabagisme passif dans plusieurs espaces extérieurs. **Les terrasses des cafés et restaurants figurent explicitement** parmi les lieux pour lesquels les États sont encouragés à développer des environnements sans fumée, dans le cadre de l'objectif européen d'une « génération sans tabac » à l'horizon 2040.

Si les terrasses n'ont pas été intégrées au décret français du 27 juin 2025, elles figurent désormais parmi les espaces identifiés par plusieurs pays européens comme un enjeu de santé publique. Entre réglementations nationales, initiatives locales et recommandations européennes, la tendance est clairement à un renforcement de la protection contre le tabagisme passif.

Les terrasses des cafés et restaurants restent aujourd'hui l'un des rares espaces de convivialité encore exclus de la réglementation française. Pourtant, ailleurs en Europe, plusieurs États et grandes métropoles ont déjà engagé une évolution de leurs politiques publiques.

Si cette recommandation n'est pas juridiquement contraignante, elle marque une étape importante en reconnaissant les terrasses comme un espace où l'exposition au tabagisme passif mérite une attention particulière.

Des pays qui passent à l'action

<i>Pays / territoire</i>	<i>Situation</i>	<i>État d'avancement</i>
<i>Suède</i>	Interdiction de fumer sur les terrasses des cafés, bars et restaurants, ainsi que dans plusieurs autres espaces publics extérieurs.	En vigueur depuis le 1er juillet 2019.
<i>Belgique</i>	Interdiction de fumer et de vapoter sur toutes les terrasses de l'Horeca.	Application au 1er janvier 2027.
<i>Espagne</i>	Le gouvernement a approuvé un avant-projet de réforme prévoyant l'interdiction de fumer sur les terrasses de cafés et restaurants à l'échelle nationale.	Projet de loi en cours d'adoption.
<i>Union européenne</i>	Recommandation invitant les États membres à développer des environnements sans fumée sur les terrasses.	Adoptée le 3 décembre 2024.

Les villes expérimentent avant les États

Au-delà des réglementations nationales, plusieurs grandes villes européennes jouent un rôle de laboratoire.

À **Milan**, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Il est désormais interdit de fumer dans les espaces publics extérieurs lorsqu'il n'est pas possible de respecter une distance d'au moins 10 mètres avec d'autres personnes. Cette mesure concerne de facto de nombreuses terrasses de cafés et restaurants.

À **Barcelone**, l'Agence de santé publique (ASPB) a choisi de documenter scientifiquement l'exposition au tabagisme passif avant toute évolution réglementaire. Publiée en mai 2026, une étude menée sur 180 terrasses montre que de la nicotine est détectée dans 85 % d'entre elles et que 93 % comptent au moins un fumeur au moment de l'observation. Parmi les 451 usagers interrogés, 94 % déclarent être exposés à la fumée du tabac et 57 % se prononcent en faveur d'une interdiction de fumer et de vapoter sur les terrasses. Les auteurs concluent à la nécessité d'étendre les espaces sans fumée afin de réduire l'exposition involontaire et les inégalités de santé

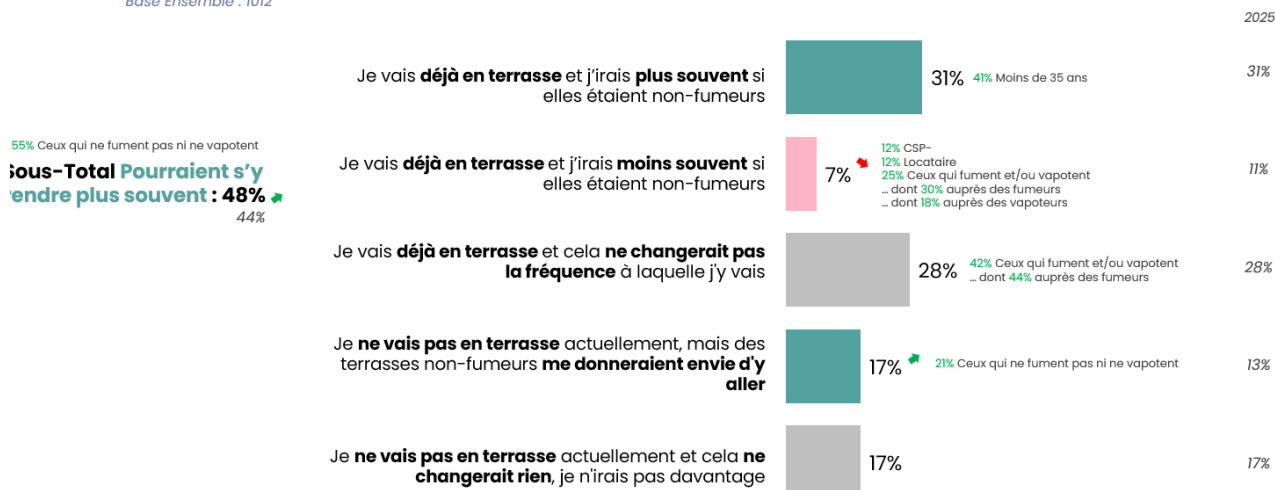
Cette démarche illustre une évolution des politiques publiques : avant de légiférer, plusieurs collectivités choisissent désormais de mesurer objectivement l'exposition des usagers et d'évaluer l'acceptabilité des mesures envisagées.



Enfin si les terrasses des cafés et restaurants devenaient entièrement non-fumeurs à l'avenir, 48% des Français pourraient s'y rendre d'avantage qu'aujourd'hui - un résultat en hausse par rapport à la dernière mesure.

Q2. En tenant compte de votre fréquentation actuelle des terrasses de cafés et restaurants, et si celles-ci devenaient entièrement non-fumeurs à l'avenir, laquelle de ces phrases décrit le mieux ce que vous feriez ?

Base Ensemble : 1012



Quand la fumée s'invite à domicile : un enjeu émergent de santé publique et de qualité de vie

Si les espaces publics occupent une place importante dans le débat, le baromètre 2026 met également en lumière une préoccupation croissante : l'exposition à la fumée provenant des logements voisins. Un sujet encore peu pris en compte par les politiques publiques mais de plus en plus présent dans le quotidien des Français.

Le domicile est généralement perçu comme le premier espace de protection contre le tabagisme passif. Pourtant, pour une partie de la population, la fumée de tabac ne s'arrête pas à la porte du logement.

Selon le baromètre OpinionWay réalisé pour DNF, 36 % des Français souhaitent ne plus être exposés à la fumée provenant des logements voisins. Cette proportion atteint 41 % dans les villes de plus de 100 000 habitants et 42 % dans l'agglomération parisienne, où la proximité entre logements favorise les transferts de fumée par les fenêtres ouvertes, les balcons, les terrasses privatives, les cours intérieures ou encore les systèmes de ventilation. À l'inverse, cette attente concerne 28 % des habitants des communes rurales, mettant en évidence le rôle déterminant de la densité de l'habitat dans la perception de cette nuisance.

Les jeunes générations particulièrement concernées

Le baromètre révèle également une sensibilité accrue des jeunes adultes. **45 % des 18-24 ans souhaitent être protégés de la fumée provenant des logements voisins, soit près de dix points de plus que la moyenne nationale.** Cette génération, qui vit plus fréquemment en habitat collectif ou en milieu urbain, apparaît particulièrement attentive aux questions de qualité de vie et de partage des espaces résidentiels.

Même une partie des fumeurs exprime cette attente

Autre enseignement du baromètre : le sujet dépasse le clivage traditionnel entre fumeurs et non-fumeurs.

Si cette attente est naturellement plus forte chez les non-fumeurs, **19 % des fumeurs et vapoteurs déclarent eux aussi souhaiter être protégés de la fumée provenant des logements voisins.** Ce résultat montre que le tabagisme de voisinage est de plus en plus perçu comme une nuisance liée aux conditions de cohabitation, indépendamment du statut tabagique des personnes concernées.

Un phénomène qui s'amplifie avec les nouveaux modes de vie

Le développement du télétravail, les épisodes de fortes chaleurs conduisant à laisser les fenêtres ouvertes, l'utilisation croissante des balcons comme espaces de vie ou encore la densification de l'habitat rendent ces situations d'exposition plus fréquentes qu'auparavant.



À la différence des espaces publics, ces situations mettent en tension deux libertés individuelles : celle de pouvoir fumer chez soi et celle de profiter de son logement sans subir la fumée provenant du voisinage. Cette problématique soulève des questions qui dépassent le seul champ de la santé publique et touchent également à la qualité de vie, au voisinage et à l'habitat.

DNF : de l'accompagnement des habitants aux propositions parlementaires

Cette évolution se retrouve dans l'activité quotidienne de DNF. Chaque année, près d'une centaine de personnes sollicitent l'association pour des situations de tabagisme passif à domicile, faisant du tabagisme de voisinage l'un des principaux motifs de demandes d'information et d'accompagnement.

Face à cette réalité de terrain, DNF a constitué un groupe de travail dédié au tabagisme de voisinage, réunissant des adhérents confrontés à ces situations ainsi que des experts. Ensemble, ils ont élaboré une proposition de loi destinée à mieux prévenir les situations de tabagisme passif dans l'habitat collectif, tout en recherchant un équilibre entre protection de la santé, libertés individuelles et prévention des conflits de voisinage.

Cette proposition sera prochainement transmise aux membres des commissions des Affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, afin d'alimenter la réflexion parlementaire sur un sujet qui, jusqu'à présent, reste largement absent du débat public.



À propos de DNF – Demain sera Non-Fumeur

Depuis plus de 50 ans, DNF agit pour protéger chacun des effets du tabac et faire progresser les environnements sans tabac.

Créée en 1973, l'association DNF – Demain sera Non-Fumeur est l'une des principales associations françaises engagées dans la prévention du tabagisme et la protection contre le tabagisme passif.

Reconnue pour son expertise juridique, scientifique et institutionnelle, elle accompagne les citoyens, les collectivités, les pouvoirs publics et les professionnels dans le développement d'environnements plus favorables à la santé.

Ses actions s'articulent autour de plusieurs missions :

- Informer le grand public et les décideurs sur les effets du tabac, du vapotage et des nouveaux produits nicotiniques ;
- Accompagner les particuliers confrontés au tabagisme passif, notamment dans les espaces publics et l'habitat collectif ;
- Contribuer au débat public grâce à des études, des enquêtes d'opinion et des travaux d'expertise ;
- Développer des projets innovants, comme Rentre dans le game, une campagne digitale mêlant influence et prévention à destination des adolescents.
- Défendre les droits des non-fumeurs et veiller au respect de la réglementation.

